

**RECOMMANDATION DE L'ICCAT CONCERNANT LE PLAN DE REMBOURSEMENT
DE MAKAIRE BLEU PAR CURAÇAO**

RECONNAISSANT une surconsommation du makaire bleu par Curaçao au cours des années précédentes ;

DÉSIREUSE de maintenir les objectifs du plan de rétablissement de l'ICCAT pour le makaire blanc et le makaire bleu ;

NOTANT la volonté de Curaçao de rembourser la surconsommation accumulée et de respecter les mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT ;

LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION
DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) RECOMMANDE CE QUI SUIT :

1. Le solde négatif total de 2021 est de 22,53 t, qui devra être remboursé de la manière suivante :
 - 2022, la première année de remboursement : minimum de 2,53 t,
 - 2023 à 2030 (inclus) : minimum de 2,5 t par an.